

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-11-10-3

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Mobilisation des crédits d'assistance technique dans le cadre de la gestion de la subvention globale du Fonds Social Européen (2007/2009)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n]2007/9^{ème}/24-07 du Conseil Général du 9 novembre 2007 autorisant le Président du Conseil Général à signer le demande de subvention globale relative à la désignation d'un organisme gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président du Conseil Général à mobiliser les crédits d'assistance technique du Fonds Social Européen à hauteur de 105 450 € pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, conformément à la convention de gestion en subvention globale signée le 5 mai 2008.
- ❖ La recette sera recouverte au chapitre 74, fonction 541, nature 74771.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions